

[MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR] Les atteintes à caractère raciste 2020

Analyse d'un phénomène peu déclaré aux forces de sécurité

En 2020, dans le contexte exceptionnel de la crise sanitaire, marqué notamment par deux périodes de confinement national de la population, les services de police et de gendarmerie nationales ont enregistré 11 300 infractions qui se répartissent à parts égales entre crimes et délits (5 500) et contraventions (5 800) commises en raison de l'ethnie, de la nation, d'une prétendue race ou de la religion (« à caractère raciste » cf. Mise en garde), sur l'ensemble du territoire français. Près de 65 % des crimes ou délits « à caractère raciste » sont des injures, provocations ou diffamations publiques. Par rapport à 2019, le nombre de crimes ou délits « à caractère raciste » enregistrés en 2020 par les forces de sécurité est en légère baisse (-2 %) tandis que celui des contraventions a augmenté (+ 12 %).

(suite de l'analyse dans documents)

discrimination

Documents

[Enquête ministère sur les atteintes à caractère raciste en 2020](#)